



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du mercredi 27 mars 2024**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :
23 février 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

Présidence de séance
Henri BILLON

Secrétaire de séance
Guy PENNEC

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle Yeun Elez à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Renaud DE CLERMONT-TONNERRE.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT est représenté par Renaud de CLERMONT-TONNERRE.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Bernadette AUFFRET
Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Aline CHEVAUCHER.

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 27 mars 2024

OBJET	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 SUR L'EXERCICE 2024
ACTE	CS-2024-02-N14
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de M. Henri BILLON, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ;

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **224 247,20€**
- Un excédent d'investissement de **25 210,92€**

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- ✓ **66 272.00 €** reportés à la section d'investissement, en recettes, à l'article 1068
- ✓ **25 210,92 €** reportés à la section d'investissement, en recettes, à l'article 001
- ✓ **157 975.20 €** reportés à la section de fonctionnement, en recettes, à l'article 002

du Budget Principal PETR Pays de Morlaix exercice 2024

Présents	12
Pouvoir	00
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 27 mars 2024

Le Président,

Henri BILLON

